

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LE CENTRE D'ART POLYPHONIQUE - MISSION VOIX DE CORSE

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le premier juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
Mme FILIPPI Marie-Xavière à Mme NADIZI Françoise
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. TOMA Jean
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n° 02/185 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2002 habilitant le président du Conseil Exécutif de Corse à lancer un avis d'appel public à la concurrence relatif à la désignation d'un maître d'œuvre pour le Centre d'Art Polyphonique de Sartène,
- VU** la délibération n° 03/52 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 relative au projet de restructuration de l'ancien hôpital de Sartène en vue d'y implanter un Centre d'Art Polyphonique,
- VU** la délibération n° 04/093 AC de l'Assemblée de Corse du 20 février 2004 autorisant le lancement d'un appel d'offres relatif à la restructuration de l'ancien hôpital de Sartène en Centre d'Art Polyphonique,
- VU** la délibération n° 05/228 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux relatifs à la restructuration de l'ancien hôpital de Sartène en Centre d'Art Polyphonique,
- VU** la délibération n° 08/251 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2008 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique à Sartène,
- VU** la délibération n° 09/120 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2009 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés « matériel de sonorisation et d'enregistrement rideau » relatifs à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique de Sartène,

- VU** la délibération n° 09/230 AC de l'Assemblée de Corse du 12 novembre 2009, autorisant le Président du Conseil exécutif à signer et à autoriser le marché « cafétéria » dans le cadre de l'équipement du Centre d'Art Polyphonique de Sartène,
- VU** la délibération n° 11/060 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2011 approuvant la création d'une régie d'avance et de recettes pour la gestion du « Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse »,
- VU** la délibération n° 11/258 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2011 portant sur l'organisation administrative du Centre d'Art Polyphonique de Sartène,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du projet artistique et de service du Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse, tel qu'il est proposé dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

-

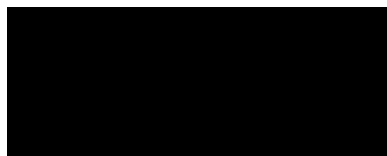
CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



RAPPORT D'INFORMATION

Relatif au

CENTRE D'ART POLYPHONIQUE-MISSION VOIX DE CORSE



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1^{ère} partie : LE PROJET ARTISTIQUE

Section 1 : Les grands domaines d'actions

Section 2 : Les missions

Section 3 : Les priorités

- I. Mission de formation
- II. Mission Enseignement
- III. Mission ressources et Communication
- IV. Mission accompagnement de projet
- V. Les diagonales

Le Centre d'Art Polyphonique - Missione Voce di Corsica (CAP-MVC)

Le Centre d'Art Polyphonique - Missione Voce di Corsica se positionne à la jonction des besoins des différents territoires de Corse, des politiques publiques de développement du chant et des enjeux autour des diverses professions du secteur. Il est à ce titre un outil structurant pour le territoire, tant en matière de transmission, bien sûr, que de formation et d'emploi.

Il a aussi pour ambition d'être un véritable pôle de ressource pour, particulièrement, la pratique du Cantu in paghjella.

En effet, l'enseignement, même dirigé vers les musiques actuelles et contemporaines, les musiques et danses du monde, doit, non pas laisser une large place à notre patrimoine en la matière (cantu in paghjella et chjami è risponde), mais être fondé sur celui-ci. Baudelaire disait que « la modernité c'est le transitoire, le fugitif... la moitié de l'art dont l'autre moitié est l'éternel et l'immuable », on ne peut qu'apprécier la simplicité de cette invite au respect des bases d'une culture dont l'enseignement et la valorisation formeront des artistes complets, pouvant ainsi prétendre à l'universel.

Le projet présenté ci-après exprime cette volonté de développer un ensemble de dispositifs au service des pratiques polyphoniques, modernes et traditionnelles (cantu in paghjella, improvisation, chant choral, musique, danse...) par :

- un maillage territorial avec les écoles associatives et le conservatoire ;
- l'accueil de scolaires ;
- l'incitation aux échanges méditerranéens ;
- le développement du chant lyrique, en lien avec Bastia ;
- une mise en cohérence avec la création d'un pôle artistique au lycée Clémenceau.

Le pôle de ressources « pratique tradiziunale » se base sur trois missions principales :

- centre de ressources pédagogiques ;
- formation des formateurs ;
- lien Cantu in paghjella / Università.

Si les perspectives de l'activité artistique du CAP-MVC ont été définies de manière à correspondre aux grandes orientations déclinées par le réseau national des centres « Mission Voix », au-delà de cette prise en compte, la définition des propositions d'orientations territoriales a pour fondement la considération des besoins locaux clairement exprimés et précisément évalués.

Le CAP-MVC a ainsi été considéré, en préalable, comme un outil de coordination : il doit contribuer au progrès des connaissances des professionnels, diversifier les publics et valoriser les esthétiques traditionnelles et modernes, sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit pour l'équipe en charge de cette mission de repérer les évolutions des enseignements et des pratiques artistiques pour appuyer sa démarche d'apprentissage et de diffusion vers tous les publics, professionnels comme amateurs.

En lien avec l'université et des centres de recherche spécialisés, il doit contribuer à l'élaboration et à la diffusion de techniques d'apprentissage garantissant la transmission des pratiques traditionnelles.

Notre île dispose désormais d'un outil en mesure de donner une ambition nouvelle à l'essor des techniques traditionnelles du chant polyphonique corse, à la mise en valeur des voix et des harmonies et au développement de techniques nouvelles et d'échanges, par l'accueil de stagiaires, dans un cadre modernisé (34 lits).

Les informations qui suivent représentent les étapes constitutives du projet qui vous est présenté.

Vous trouverez ci-après :

- 1- dans une première partie, le projet artistique qui a constitué la base de structuration du projet de service.

1^{ère} partie : LE PROJET ARTISTIQUE

Le Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse (CAP-MVC) fait partie du réseau d'ensemble des centres d'art polyphonique. En conséquence, la programmation de son activité et son cadre doivent se conformer à la charte de la plateforme interrégionale.

Dans le cadre de sa programmation, le CAP-MVC devra donc respecter la règle commune au réseau, avec toutes les définitions inhérentes aux principes établis, même si les spécificités de la Corse, reconnues dans ce domaine, sont largement prises en compte.

C'est ainsi que pour bâtir ce plan d'action du CAP-MVC pour les deux années à venir, 2017, 2018, une grande partie du réseau musical corse, tant professionnel qu'amateur, a été consultée pour définir collégalement une stratégie qui puisse fédérer les besoins des uns et des autres. Il est important que le CAP-MVC aille à la rencontre des acteurs sur le terrain pour comprendre leurs besoins.

En outre, d'autres acteurs plus institutionnels (administrations, écoles de musique, Conservatoire), doivent également être associés à cette réflexion.

Le CAP-MVC doit se reconnaître comme l'outil fédérateur qui va coordonner, former, aider, et diffuser toute la musique vocale en Corse.

Les grandes lignes du projet artistique du CAP-MVC

Le CAP-MVC, se propose de mettre en réseau les acteurs culturels publics et privés pratiquant la musique vocale en Corse, afin de permettre un épanouissement tant de la polyphonie corse, qui est une priorité, que d'autres pratiques collectives (chorale...) qui peuvent trouver leur place au sein de la communauté corse.

De la création d'un pôle de ressources du chant traditionnel, à la maîtrise de Corse, en passant par tous les réseaux de la formation vocale, le CAP-MVC doit avoir une mission complète et cohérente afin de contribuer à l'épanouissement culturel mais également économique du territoire. Il doit être le poumon essentiel des pratiques vocales en Corse.

Si la culture est un des leviers de l'économie, les acteurs de la musique vocale doivent pouvoir travailler dans des conditions sereines et avec des outils performants.

SECTION 1 : LES GRANDS DOMAINES D'ACTION

Le CAP-MVC doit :

- offrir à chacun la possibilité d'exercer et d'approfondir la pratique vocale,
- veiller au bon développement de la formation, du temps de l'initiation jusqu'à la formation professionnelle,
- favoriser les liens entre musiciens amateurs et professionnels, tant dans la création que la diffusion et l'enseignement ;
- contribuer à l'élargissement des publics ;

- être près des acteurs du terrain vocal pour permettre le développement de toutes les initiatives ;
- soutenir les expériences nouvelles, moteurs de création artistique ou pédagogique ;
- former et organiser des plans de formation continue à destination du public professionnel (enseignement musical spécialisé et enseignement général) ;
- contribuer, à l'instar des autres centres d'art polyphonique, à la prise en compte par les différentes pratiques artistiques (musique, danse, théâtre) de l'importance de la voix dans les démarches de création.

SECTION 2 : LES MISSIONS

I. Mission d'information :

Le CAP-MVC doit :

- exercer une mission d'information auprès de toutes les collectivités, associations, et publics. Cette mission doit prendre corps grâce à la collecte d'informations en lien avec les structures musicales de la Corse, le réseau international ;
- réaliser une étude préalable à la mutualisation des fonds documentaires (Musée de la Corse, FR3 corse et indépendants) processus de catalogage, de conservation et d'accessibilité ;
- pouvoir accueillir le public de façon régulière ou ponctuelle ;
- éditer tout document utile à la diffusion de l'information, notamment au travers d'un site Internet dédié permettant une lisibilité totale des actions.

II. Mission de Coordination :

Le CAP-MVC doit :

- mettre en relation les acteurs du milieu musical pratiquant le chant ;
- être le fédérateur de toutes les associations partenaires concernées par une politique de formation ;
- organiser régulièrement des rencontres thématiques ;
- mettre en relation les initiateurs de projets avec les décideurs.

III. Mission de Conseil et d'Orientation :

Le CAP-MVC doit :

- apporter son conseil technique dans le domaine des pratiques vocales à toutes les Collectivités, associations ou personnes qui en font la demande ;
- orienter toute personne vers des formations, stages ou cours adéquats ;
- répondre à toutes les demandes des services de la collectivité pour des temps d'expertise.

IV. Mission d'Enseignement :

Le CAP-MVC doit :

- œuvrer de concert avec l'UNESCO et l'association « Cantu in paghjelle » qui représente cet organisme pour tout ce qui concerne la polyphonie corse et son enseignement ; il s'agit de faire vivre ce « label », en particulier par la transmission dans le milieu scolaire ;
- établir un lien pour le lyrique avec la ville de Bastia ;
- œuvrer pour accroître la qualité et la quantité des formations vocales polyphoniques corses ;
- contribuer à la formation continue des professeurs de l'enseignement spécialisé mais également de professeurs de formation musicale, de chant et de chant choral ;
- organiser des formations en direction des professeurs des écoles afin de leur permettre de détecter des élèves susceptibles de pratiquer le chant ;
- organiser des stages en liaison avec le conservatoire Henri Tomasi ;
- se voir confier en liaison avec des partenaires internationaux (ex. : école de Fiesole-Florence) la responsabilité de la préparation aux différents diplômes européens de direction d'ensembles vocaux, de techniques vocales et aux certificats d'aptitude correspondant ;
- encourager la mobilité ou les échanges, s'inscrire dans un axe méditerranéen de la polyphonie.

V. Mission de Formation des publics :

Le CAP-MVC doit :

- développer diverses actions de formation en application de sa politique de développement ;
- développer des partenariats pour organiser des stages réguliers et ponctuels en direction des chefs de chœur amateurs ;
- favoriser l'élargissement des pratiques visant à interpénétrer la musique chorale universelle et la polyphonie corse ;
- aider à la formation des groupes polyphoniques et des chorales ;
- aider à la formation ponctuelle des choristes ;
- mettre en place des stages réguliers pour les professionnels de la voix.

VI. Mission d'Aides aux projets

Le CAP-MVC peut proposer toute aide technique sous forme de prestations de services de production ou coproduction à tous les porteurs de projets institutionnels ou associatifs ayant les mêmes objectifs.

Le CAP-MVC sera un partenaire incontournable de l'académie de Corse pour la mise en place d'actions de projets artistiques et culturels ainsi que des contrats éducatifs locaux. Ces actions pourront servir dans le cadre de la création d'une Maîtrise de Corse.

VII. Mise en place d'un Baccalauréat musique

Le CAP-MVC se propose d'être le partenaire essentiel, en accord avec le lycée Clémenceau et l'Università di Corsica, pour la création d'un baccalauréat musique et

pour, au-delà, accompagner la création d'un pôle artistique. Cette formation doit accueillir des élèves des pays riverains de la Méditerranée. La prolongation de cette formation dans un enseignement de très haut niveau doit être accompagnée par l'Université, elle-même en relais avec les différentes universités méditerranéennes où s'exerce ce type de formation.

SECTION 3 : LES PRIORITES

Le CAP-MVC doit être un outil essentiel de ressources pour la voix. Il a pour objectif de développer, valoriser et aider à la diffusion de la pratique vocale sous toutes ses formes et pour tous.

La pratique du chant polyphonique en Corse est aujourd'hui quasiment institutionnalisée, alors que le chant choral ne l'est pas encore. Pour autant le Cantu in paghjella doit faire l'objet d'attentions particulières en tant que base d'un enseignement généraliste ou spécialisé. La pratique du chant en Corse représente une première force incontournable, à laquelle il convient de donner les moyens nécessaires pour une expression véritable et coordonnée.

Après la reconnaissance par l'UNESCO du Cantu in paghjella, il nous faut aujourd'hui :

- assurer la transmission ;
- à terme, élargir la pratique musicale.

Le CAP-MVC a une parfaite connaissance des relais permanents dans le milieu musical et dans les associations en général. Il a commencé à développer autour de lui et avec d'autres structures, la pratique d'un enseignement de qualité. Mais, au-delà du réseau français, le CAP-MVC doit également développer des actions en direction du réseau méditerranéen et européen.

Pour la période de 2017/2018, le CAP-MVC, envisage dans un premier temps de :

- développer l'encadrement de la pratique de la polyphonie corse ;
- encadrer la pratique du chant choral ;
- aider à la progression dans les différentes formes de répertoire ;
- accompagner et encadrer tous les projets qui lui seront présentés soit par le réseau associatif, soit par des tiers.

Le CAP-MVC devra également être présent dans le milieu scolaire, dans les différentes écoles de musique associatives, dans les groupes de musique chorale, dans les formations individuelles et dans tous les secteurs, comités d'entreprise compris, ainsi qu'avec les organismes prenant en compte le temps des seniors.

Il devra travailler aussi auprès d'associations afin que le lien social, qui est une priorité, soit valorisé.

Il convient de travailler avec le monde associatif en vue d'une coordination sur cet aspect du chant comme vecteur de lien social ; là encore la langue corse sera utilisée comme outil au service d'une double transmission.

Toute action pédagogique doit être communiquée avec ses principes et les compétences demandées. Les encadrants du Centre doivent être en mesure de répondre aux besoins pour toutes les formes d'expression musicale.

Aussi, pour la période 2017/2018, l'action du CAP-MVC se réalisera dans le cadre suivant :

I. Mission de Formation

Le CAP-MVC proposera des formations artistiques et pédagogiques autour des diverses formes de pratiques vocales.

Cette formation s'adresse à tous les publics (amateurs, professionnels, semi-professionnels, adultes, enfants, seniors, ...) depuis la découverte du chant jusqu'au temps professionnel et un accomplissement pour ceux qui souhaitent se perfectionner et acquérir de plus amples compétences.

I.1 Formation dans le domaine de la polyphonie corse

Le CAP-MVC devra être en contact permanent avec les structures officielles répertoriées (cantu in paghjella, centre culturel Voce, scole di cantu etc.) et son enseignement doit être orienté vers une qualité optimale. Dans cette optique, le CAP-MVC organisera des sessions de rencontres pour un véritable encadrement de cet art majeur en Corse.

I.2 Formation dans le domaine de la pratique chorale

Inciter à une véritable formation des chefs de chœur est important. Cette pratique quoique minoritaire pour l'instant a tendance à progresser. Pour autant les chefs de chœur ne sont pas nombreux en Corse. Il conviendra donc de développer les formations en liaison avec les centres d'art polyphonique-mission voix nationaux, et les écoles du pourtour méditerranéen (Florence, Rome, Milan, Toulouse, Barcelone etc...).

Dans un deuxième temps, il faut encourager ces pratiques chorales et leur donner un cadre d'expression pour qu'elles puissent rencontrer un public, favoriser une osmose entre tous les genres musicaux et faire connaître leur travail.

La création ne doit pas être absente de cette démarche. Les échanges et partages entre toutes les chorales doivent être encouragés.

De même, la rencontre entre la polyphonie corse et le chant choral pourrait se faire lors de sessions ou de veillées organisées sur toute la Corse et en particulier au CAP-MVC.

Pour ce qui concerne le répertoire lyrique, et la formation d'un chœur, cela fera l'objet d'une étude appropriée ; ce qui n'empêchera pas le CAP-MVC d'organiser des stages à Sartène et sur toute la Corse. A ce sujet, un rapprochement avec la ville de Bastia, qui a possédé jusqu'à il n'y a pas si longtemps, une grande tradition lyrique, pourrait s'établir avec le CAP-MVC pour la mise en place d'une politique en vue d'un rapprochement avec le chant lyrique en Méditerranée et ailleurs.

Les formations du CAP-MVC doivent se faire également dans le cadre de diagonales groupant l'enseignement et la pratique artistique.

Des partenariats devront être conclus afin d'accéder à des hauts niveaux de formation afin d'obtenir le droit d'adhérer par exemple au programme européen « Erasmus charter for higher education ».

I.3 La formation au chant

La langue corse doit être plurielle et utilisée dans tous les répertoires. Elle doit être un outil au service de la formation. Les pratiques signalées précédemment (polyphonie corse, chant choral, chant lyrique, chansons, etc...) conduisent à toucher des publics aussi variés que désireux de s'inscrire dans des formes de pratiques musicales très souvent présentes au quotidien. Il nous faudra intégrer dans ce cadre, afin de toucher un public jeune et assez large, les musiques actuelles et les compositeurs modernes. Le chemin doit se faire en plusieurs langues, et la langue corse doit s'insérer dans toutes les pratiques citées précédemment. Il appartiendra à nos compositeurs après formation, de créer à partir de notre tradition.

I.4 La direction de chœur

Elle est par essence plurielle, mais soumise à un tronc commun de formation. Le chef de chœur doit être capable, après une qualification spécifique, d'encadrer une maîtrise, des séniors, des handicapés, etc.

L'Europe doit être partenaire dans le cadre de ces formations et il importe de pouvoir véhiculer les différentes formes de chants pratiqués en Corse et de les enseigner hors de Corse.

Le CAP-MVC, lors de sa préfiguration, intervenait directement sur le réseau international, ce qui permettait une transversalité avec tous les autres centres. Il conviendra donc de continuer dans cette direction.

Beaucoup d'artistes corses ont bénéficié de ce réseau. Il conviendra donc d'encourager toute initiative allant dans le sens des diagonales que nous avons créées.

II. Mission d'enseignement

L'enseignement doit être essentiellement confié à des professionnels travaillant dans la pratique musicale et vocale, « la musique pour tout le monde mais avec le meilleur encadrement possible ».

L'enseignement est ouvert aux professeurs de chant, de musique, intervenants scolaires et, au-delà, artistes. L'enseignement est primordial dans la transmission du savoir, pour tous les publics.

Le CAP-MVC, s'il veut réussir ses partenariats, doit travailler dans l'excellence. Il doit être reconnu comme organisme de formation professionnelle.

Diverses approches seront proposées dans le cadre des formations.

II.1 Les stages

Les stages sont la ligne directrice essentielle des « centres mission voix » et leur efficacité n'est plus à prouver. Ils peuvent être d'une durée variable, de trois à plusieurs jours, et s'organiser également de façon régulière.

Les stages portent sur toutes les formes d'expression vocale, ce qui permet à la plupart des stagiaires de se former sur plusieurs cadres. De plus, l'interaction entre stagiaires a toujours été très positive aussi bien pendant les stages qu'après les stages (échanges de répertoire, de techniques, etc.).

II.2 Les cours

Les cours se déroulent individuellement ou par groupes. Ils concernent la formation vocale et musicale. Le nombre de cours est variable suivant les besoins identifiés des élèves.

Les cours pour les juniors sont proposés le lundi jusqu'à 20 h pour les élèves de 16 et 19 ans ; les cours pour les élèves de 8 à 13 ans le vendredi jusqu'à 20 h. Le mardi et le jeudi sont consacrés aux adultes jusqu'à 20 h également.

En outre, quand l'emploi du temps le permet, des cours seront donnés ailleurs sur le territoire, à Ajaccio à Portivechju et à Bastia où les cours pourront avoir lieu une fois toutes les trois semaines, en fonction de l'encadrement artistique existant au sein du CAP-MVC la polyphonie corse et le chant choral font partie du quotidien de l'enseignement (polyphonies sacrées et profanes).

II.3 Formations particulières

Ces formations peuvent être organisées à la demande de groupes constitués (chorales, écoles, comités d'entreprise, etc.), qui souhaitent développer une formation, apprendre un répertoire, travailler à un projet particulier.

Il est également envisageable, en fonction de l'encadrement disponible, qu'une formation de chef de chœur amateur se fasse en accord avec un groupe ou une chorale. Les demandes sont assez nombreuses et nécessitent un encadrement fort.

Des demandes peuvent également être formulées par des acteurs professionnels pour une aide au niveau de leur préparation.

III. Mission Ressources et Communication

III.1 Un centre de ressources

Dans le cadre de son évolution, le CAP-MVC doit mettre en œuvre une communication adaptée et efficace. En lien avec l'Etat, l'Europe, et le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, il devra actualiser sans arrêt ses objectifs et être un outil réactif à la vie musicale.

Dans ce cadre, il lui faudra, comme tous les autres centres d'art polyphonique, traiter mensuellement et développer par l'information toute nouveauté provenant du quotidien musical, par le biais d'un bulletin mensuel.

Un état des lieux du chant en Corse a été réalisé, lors de la préfiguration du CAP-MVC, et sera mis à jour chaque année.

Le CAP-MVC avec sa connaissance du domaine des pratiques vocales et particulièrement du milieu musical corse et de son réseau est parfaitement adapté pour apporter son concours à toute demande de conseil, d'expertise, d'évaluation, etc. Il doit être une base avancée en Méditerranée pour l'accueil de musiciens spécialisés en musique vocale, compositeurs, artistes, chefs de chœurs etc.

Le CAP-MVC pourra se révéler un trait d'union indispensable à toute personne, chœurs, groupes vocaux, professionnels de la musique, responsables de l'université et des différents instituts insérés dans le monde de la culture pour toutes les questions relevant de la formation (possibilités de financements et recherche).

Le CAP-MVC possède une parthèque qui, pour l'heure, ne peut accueillir un volume de partitions nécessaires pour la pratique vocale et la bonne connaissance de l'histoire de la musique et des compositeurs. Dès que ses locaux seront adaptés à sa conservation, il pourra accueillir les chercheurs, universitaires, et autres.

En outre, il serait opportun, dans le cadre d'un futur partenariat, que le CAP-MVC devienne le partenaire privilégié du Musée de la Corse pour rendre accessible les fonds musicaux du Musée au plus grand nombre.

III.2 Une Communication dédiée

Le public doit être informé des activités du CAP-MVC. Ainsi il conviendra, en priorité de mettre en ligne un site internet dédié au CAP-MVC. En effet, il est nécessaire d'informer sur toutes les évolutions de la musique vocale en Corse avec toutes ses composantes, et répondre à la demande de tous les groupes de musiques vocales en fonction de leurs besoins.

Le CAP-MVC devra répertorier sur son site toutes les pratiques vocales se déroulant en Corse et sur l'environnement immédiat méditerranéen.

Il appartiendra également au CAP-MVC de participer, voire organiser un ou plusieurs événements notamment avec le conservatoire Henri Tomasi afin de développer de manière optimale ses actions.

Il est important de créer en Corse au sein du CAP-MVC une plateforme de rencontres de toute la musique vocale de notre Ile.

Un livret annuel présentant toutes les activités du CAP-MVC sera réalisé.

IV. Mission Accompagnement de projet

Le CAP-MVC doit apporter un soutien entier à tous les porteurs de projets concernant la musique vocale en Corse que ce soit sur le territoire ou à l'extérieur. Il est donc nécessaire pour cela, au-delà de l'aide à la conception et à la réalisation des projets, de favoriser la professionnalisation de l'encadrement des pratiques vocales.

Cependant, il apparaît indispensable de provoquer des rencontres entre amateurs et professionnels pour que le développement de la pratique vocale collective s'insère de manière harmonieuse sur tout le territoire et les structures culturelles capables d'héberger ce type de projet.

Il faut également, pour que les initiatives territoriales soient menées à leur terme, favoriser la coordination de l'enseignement et du projet culturel lui-même.

Le CAP-MVC pourra également programmer et accueillir des résidences d'artistes.

IV.1 Les relations avec l'Education nationale

Les grands thèmes et les priorités doivent s'articuler autour de l'éducation artistique et culturelle.

Le CAP-MVC doit participer à la mise en œuvre de programmes régionaux, visant au développement des pratiques polyphoniques et à l'apprentissage de la polyphonie corse dans les écoles, collèges et lycées.

Il s'agit aussi de « former les formateurs » à savoir organiser les formations pour les professeurs des écoles, tous les enseignants de musique, et servir de base d'expertise pour la mise en œuvre de ces programmes.

Le CAP-MVC doit également accompagner la vie musicale à l'école autour de la voix, de la maternelle au lycée. Les ateliers feront l'objet d'une attention permanente.

IV.2 Les relations avec l'enseignement artistique spécialisé

Le CAP-MVC sera le partenaire privilégié du Conservatoire Henri Tomasi dans le cadre de la charte territoriale visant au rapprochement des structures, pour permettre une osmose entre l'enseignement et la pratique artistique.

Les professeurs de chant, comme dans tous les centres d'Art Polyphonique, seront associés dans un même réseau professionnel afin qu'une bonne coordination autour de l'enseignement du chant et de l'accompagnement à la professionnalisation, puisse se faire dans une même réflexion, passant par des rencontres et des tables rondes.

La valorisation de la polyphonie corse, tant profane que sacrée, prendra une dimension particulière, non seulement par la découverte mais également par une connaissance des musiques actuelles pouvant accompagner ce trésor musical. Les compositeurs d'aujourd'hui seront associés à une telle démarche.

Dans « tradition » il y a le verbe « tradere » : transmettre ; ainsi, le CAP-MVC doit aider à développer des cycles de conférences et aider à la création d'œuvres musicales à partir de la polyphonie. Dans ce cadre, le Musée de la Corse, ainsi que

les musées du pourtour méditerranéen (Gênes, Pise, Florence) pourront être des partenaires privilégiés.

Favoriser la recherche, développer des séminaires, mettre en commun les éléments du patrimoine vocal de la Corse sera une constante dans la vie de notre structure.

V. Les diagonales

Il existe en Corse une vie associative très dense dans le champ de la musique vocale. Certaines ont en charge l'enseignement spécialisé, d'autres un enseignement plus général du chant. Le CAP-MVC devra être en lien avec cette vie associative.

De même, les structures de diffusion qui existent : festivals, concerts, rencontres dans le domaine des musiques actuelles travaillent à une meilleure coordination au sein d'un centre de ressources.

Le CAP-MVC devra également se rapprocher des associations en charge du monde du handicap.

Les confréries constituent un réservoir important tant pour la polyphonie corse que pour la vie chorale en général. Il appartiendra au Centre de se rapprocher de ces mouvements importants afin de leur apporter un plus dans la formation musicale et vocale.

Le CAP-MVC doit favoriser les échanges inter-méditerranéens transfrontaliers ; il pourra travailler avec tous les réseaux recensés par l'Union Européenne, afin de structurer une meilleure mutualisation des moyens ainsi qu'un espace de diffusion beaucoup plus important pour la musique vocale de la Corse.

Le CAP-MVC se rapprochera également des organismes susceptibles d'aider à la création et notamment celle de festivals (Adami, Spedidam, SACEM).

CONCLUSION

Le CAP-MVC est un outil incontournable de la polyphonie en Corse. Il fait partie d'un réseau autour d'une plateforme importante et doit s'insérer dans un réseau méditerranéen et européen ; il doit en rester un des acteurs important.

Les grands thèmes et les priorités doivent s'articuler autour de l'éducation artistique et culturelle.

En partenariat avec d'autres structures, le CAP-MVC devra travailler autour de la réalisation d'un grand projet de territoire : effort constant pour la promotion et l'enseignement du Cantu in paghjella, création d'un grand chœur et d'une maîtrise de la Corse, intégration de la langue corse dans les formations et la médiation. Ce qui impliquera de veiller à l'encadrement professionnel des pratiques collectives.

La Méditerranée et l'Europe font partie des priorités du CAP-MVC qui pourra traiter des problématiques liée aux réseaux.

La Corse « pays vocal » par excellence doit accompagner la démarche de l'UNESCO concernant son patrimoine vocal et soutenir largement cette démarche.

L'accès à la musique vocale pour tous est le but des missions du CAP-MVC.

Le CAP-MVC est largement équipé en salles bénéficiant d'acoustiques différentes pour pouvoir aborder la thématique du soin de la voix, à savoir de la médecine vocale. Une attention particulière sera portée à cet objectif.